



INFORMATION ET SOUTIEN
AUX TUTEURS FAMILIAUX
(ISTF)

NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi
De 8h à 16h

☎ 06 39 68 95 22
02 69 80 74 64

SIEGE DE L'ASSOCIATION
6 Rue du Jardin Fleuri
Cavani 97600 Mamoudzou
MAYOTTE

Tél : 02 69 61 64 00
Fax : 02 69 62 10 85

secretariat@mlezi-maore.com
www.mlezi-maore.com
f mlezimaore
mlezimaore976

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)



Un ISTF est un service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux qui apporte une information et un soutien technique ponctuel pour les familles et tuteurs familiaux sur l'exercice d'une mesure de protection en direction d'un proche.

La loi prévoit que la protection juridique des majeurs est avant tout un devoir des familles. Ainsi, elles assurent aujourd'hui la moitié des mesures de protection dans l'intérêt d'un proche. Il est nécessaire que les familles puissent bénéficier d'une information régulière et être soutenues en amont et tout au long de l'exercice de la mesure de protection.

• Ouverture de droits

• Inventaire de patrimoine

• Gestion des
comptes bancaires

• Droits & obligations

• Modification du mandat

• Compte rendu de gestion

• Conflit d'intérêt

• Fin du mandat

• Renouvellement de la mesure de protection



NOS MISSIONS

1

Informer le grand public sur les mesures de protection juridique.

2

Conseiller et orienter les familles vers le bon rôle : (tuteur, curateur)

3

Accompagner et soutenir les aidants familiaux dans leur démarches.

NOS ACTIONS

- Des entretiens personnalisés
- Des lieux de permanences sur toute l'île
- Des réunions d'information et d'échanges
- Un soutien technique et concret
- Une aide à la rédaction des requêtes et aux démarches administratives
- Des ateliers d'aide à la réalisation du compte rendu de gestion
- La remise de documentation

NOTRE PUBLIC

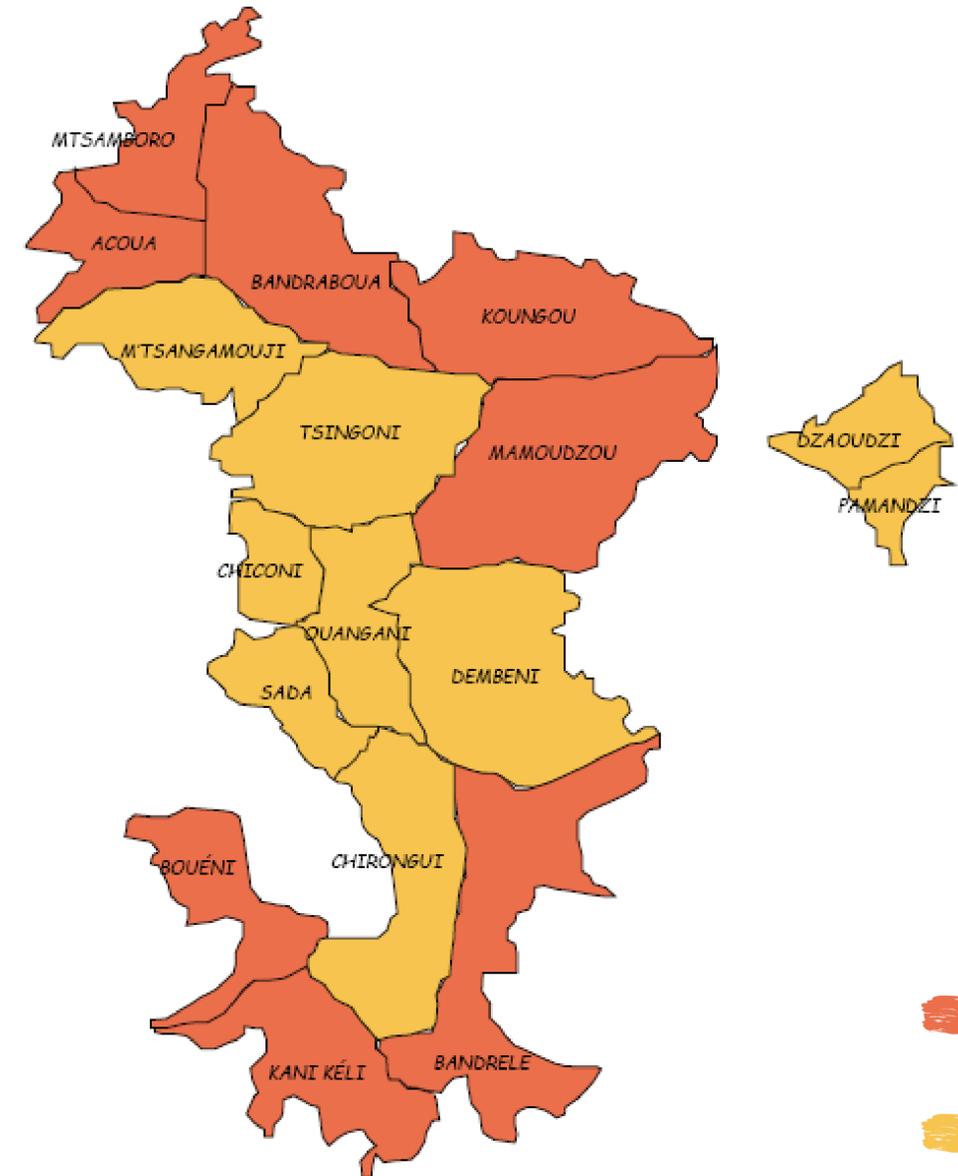
Ce service est gratuit et ouvert à tous (familles, professionnels...) souhaitant s'informer sur les mesures de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future).



NOS PROFESSIONNELS

Forts de leur mission générale d'accompagnement des familles et de leur savoir-faire en matière de Protection juridique des majeurs, nos mandataires judiciaires sont en premières lignes pour mener ces actions auprès des tuteurs familiaux.

SECTEURS D'INTERVENTION



NOS PERMANENCES

CCAS d'Acoua - Place de la Mairie
Les 1er lundis du mois : 13h30 - 15h30

CCAS de Bandrélé - Ancienne Mairie
Les 2èmes lundis du mois : 13h30 - 15h30

CAAS de Kani Kéli - MJC de Kani Bé
Les 3èmes mercredis du mois : 9h - 11h30

MLEZI MAORE - Impasse des pompiers, Kaweni
Tous les mardis : 8h - 12h